



# INFOS MUNICIPALES

## AVRIL 2019

### Monsieur le Maire

- ♦ **rappel de certaines dates : 8 mai : commémoration à 11 h 30, Elections le 26 mai pour les permanences des élus.**
- ♦ **De nombreuses réunions ont lieu avec les différents services de la Communauté Urbaine du Grand Reims afin d'étudier les chiffres pour la reprise de la compétence périscolaire.**
- ♦ **Le gardien du Parc Municipal a donné sa démission, les candidatures sont étudiées sérieusement.**

**Madame Jung, Adjointe rappelle les activités de la médiathèque notamment fin avril les rencontres avec les auteurs (voir le site internet de la commune et le VAJ).**



**N'hésitez pas à venir aider lors de la plantation le 14 mai prochain.**



**Monsieur Pesnel, Adjoint, la Communauté Urbaine du Grand Reims évoque les futurs travaux d'assainissement entre la rue de Branscourt et la rue Janine Neveux.**

### MAISON DES SERVICES

**Il est proposé aux usagers qui en expriment le besoins, un accompagnement leur permettant d'effectuer, en toute confidentialité, leur déclaration de revenus 2018 par informatique ou par papier.**

**La mise en place d'un ordinateur connecté à internet, ou une aide à la saisie par la responsable de la Maison des Services sont proposées. Cet accord est signé avec la direction des Finances Publiques.**

### LE MOT DU MAIRE



Le conseil municipal vient de voter le budget 2019

Nous avons constaté que sur 8 ans la commune a perdu 1/3 des dotations de l'état, soit environ 100 000 euros. Cette baisse plus que significative, montre que les prélèvements sur les collectivités doivent s'arrêter. Le transfert des charges sans la compensation financière est un instrument que l'état a trop utilisé et qui peut mettre en difficultés les communes.

Pour Jonchery, le conseil a maintenu les mêmes taux d'imposition, c'est-à-dire la même pression fiscale que pour 2018, et a décidé ainsi de ne pas augmenter les impôts.

La limitation des frais de fonctionnement, et la recherche permanente des meilleures solutions, tarifs, mises en concurrence, négociations, nous permettent de maintenir un niveau budgétaire suffisant pour investir et porter la commune vers un avenir moderne mais aussi serein.

Comme vous pouvez le constater sur les chiffres dans le compte rendu, l'investissement 2019 est de près de 300 000 euros.

La fusion avec le Grand Reims a malheureusement ralenti les travaux de voirie qui étaient programmés et budgétés. Ils sont différés, bien sûr pas annulés. Ceci pour tenir compte des communes avoisinantes et mutualisés les moyens, c'est une solidarité territoriale, et dans ce domaine la commune est quelque peu pénalisée.

- 2019 verra la création d'un parking d'ailleurs très prochainement dans le centre bourg, avec vidéo surveillance, clôture, éclairage et aménagement paysager. Il a pour but de désenclaver le stationnement pour les manifestations dans le parc et pour les sorties d'écoles, et rendre la rue Wenz plus abordable à certains moments. Des travaux d'assainissement sont prévus de la rue de Branscourt au lotissement des Chenevières qui généreront sans doute quelques difficultés de circulation, mais qui sont nécessaires.

- Le renouvellement de la signalétique défectueuse, les bandes blanches de voirie, les nids de poule, l'éclairage de la pétanque, le remplacement d'une chaudière d'un bâtiment communal, et la clôture du parc aux daims pour le domaine communal.

- En bâtiments, les murs de l'école élémentaire seront refaits, coté parc, et coté église ainsi que le portillon, la fin d'aménagement des travaux de mairie, la peinture de la salle des archives et son équipement, et les peintures de la crèche, grande salle et entrée, pour cette année. Egalement, la finition de la maison de service, et des acquisitions de matériels pour la médiathèque.

- A tout cela s'ajoute bien sur des investissements pour le fleurissement, mise en place de gabions décoratifs et fleuris, et fleurissement du village.

Des efforts sont régulièrement faits pour entretenir la commune, du matériel supplémentaire pour les employés communaux est aussi budgété.

Un nouveau programme d'illuminations est prévu pour Noël, un feu d'artifice renforcé pour le 14 juillet, une fête de la musique et la traditionnelle brocante en septembre.

La commune essaie avec ses moyens de maintenir un niveau d'activités, de festivités, et d'investissements pour contribuer à notre qualité de vie, les associations d'ailleurs conservent les mêmes financements et pour certaines un peu plus.

Le printemps est là, le soleil apparait, la nature qu'il faut préserver se développe, l'environnement de la commune est agréable, profitons de ce bon temps.

Le Maire

PS : les élections européennes ont lieu le dimanche 26 mai, les cartes d'électeurs seront expédiées par la poste obligatoirement.



## EXTRAITS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

Présents : 14

Excusé : 1

Pouvoirs : 4

#### N°6 2019

##### Compte de Gestion 2018

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Fismes à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget principal, (Résultat de l'exercice : - 36354.51€ en investissement et 118667.53€ en fonctionnement).

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, N'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2018.

#### N°7-2019

##### Compte Administratif 2018

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes, de même nature que le compte administratif,

Conformément à la réglementation Monsieur le Maire est sorti de la salle lors du vote et n'a donc pas pris part au vote, La 1<sup>ère</sup> Adjointe, Marie-Odile Cerveaux prenant la présidence,

[Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 égal et le compte de gestion du receveur :](#)

<b>Fonctionnement</b>	Résultat 2017 : + 460 005.45
	Résultat 2018 : + 118 667.53
	-----
	+ 578 672.98 €

<b>Investissement</b>	Résultat 2017 : + 278 870.38
	Résultat 2018 : - 36 354.51
	-----
	+242 515.87 €

ce qui fait apparaître un résultat d'exécution de 821 188.85  
**Déficit de reste à réaliser pour 2018 de 27951€**  
**Résultat cumulé à 793 237.85€**

Le Conseil, vu le budget primitif approuvé le 11.04.2018, constatant que les résultats sont identiques aux comptes de gestion du receveur municipal, après avoir entendu les explications sur les résultats constatés et en avoir délibéré et vu les restes à réaliser pour 2018 en investissement, vote à l'unanimité le Compte Administratif.

#### N°8-2019

##### Affectation résultats

- après avoir approuvé le CA 2018 qui présente un fonctionnement d'un montant de 118667.53€,

- constatant que la section d'investissement fait apparaître :

- un solde d'exécution de 578 672.98 € (b)

- un solde des restes à réaliser négatif de -27951 €

Entraînant un excédent de 550721.98€

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018,

Considérant que le budget 2018 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (cpt 023) à la section d'investissement (cpt 021) de 279062 €,

**Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :**

- inscription au compte R002 fonct. = 514367.47€

- inscription au compte R001 invest. = 242515.87€

- inscription au compte 021= 242785€

#### N°9-2019

##### Subventions aux Associations

	Somme
<b>ADMR</b>	<b>3 000</b>
<b>Ecole de musique</b>	<b>1 440</b>
<b>Familles Rurales</b>	<b>16 000</b>
<b>Familles Rurales pour M.S.A.P.</b>	<b>5 000</b>
<b>Familles Rurales Contrat Enfance Jeunesse</b>	<b>13 300</b>
<b>Familles Rurales Multi accueil</b>	<b>5 000</b>
<b>FC Vesle</b>	<b>4 000</b>
<b>Pétanque joncavidulienne</b>	<b>2 200</b>
<b>Tennis Fismes/Jonchery</b>	<b>1 500</b>
<b>Secourisme Vide Grenier</b>	<b>150</b>
<b>Reversement aux associations du Vide-Grenier</b>	<b>5 000</b>
<b>Total</b>	<b>56 590</b>

Collège de Fismes	1 000
<b>Total</b>	<b>1 000</b>

#### N° 10-2019

##### Taux d'imposition

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Vu la neutralisation fiscale, attribution de compensation avec la communauté urbaine du Grand Reims,

Vu que Monsieur le Maire a présenté l'état de notification des taux d'imposition 2019 des taxes locales directes, adressé par les services fiscaux.

Les valeurs locatives de ces taxes sont majorées forfaitairement chaque année par la loi de finances.

##### Taux d'imposition 2019 :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>22.26</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>19.04</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>18.25</b>

Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de reconduire les taux 2018 et d'appliquer les taux ci-dessus pour 2019.

#### N° 11-2019

##### Budget 2019

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de budget primitif 2019 et après en avoir délibéré, **le Conseil ADOPTE à l'unanimité** et décide d'arrêter le budget aux sommes équilibrées suivantes :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 805 625€

- recettes : 1 805 625 €

Section d'investissement :

- dépenses : 811785€

- recettes : 811785€

#### N°12-2019

##### Marché création d'un parking près du parc municipal

Le Conseil,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les pièces du dossier de consultation,

Considérant la délégation attribuée au Maire (délibération 18-2014)

Vu la délibération municipale n°41-2018,

Vu les différentes publications pour le marché 2019-02 création de parking,

Vu les différentes offres et les pièces du dossier, et les demandes de compléments d'informations.

Vu le rapport de l'adjoint Jean-Claude Pesnel avec les critères de jugement à savoir Prix sur 40 points et valeur technique sur 60 points.

Après avis de la commission d'appel d'offres, et suite à l'ouverture des plis, suite à la commission du 12 mars dernier,

Suite à l'analyse effectuée et étudiée en commission d'Appel d'offres qui propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS NORD EST,

Lot unique : création d'un parking estimé à 87 741.74€HT, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le Marché public à procédure adapté de travaux passés, à intervenir entre la Commune de Jonchery sur Vesle et l'Entreprise COLAS, pour les Travaux de création d'un parking LOT UNIQUE ; le montant du marché se décomposant comme suit Tranche Ferme 87 714.74 Euros H.T

Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des membres présents :**

- de retenir et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres pour le marché passé selon procédure adaptée pour les travaux de création d'un parking près du parc municipal l'entreprise **COLAS NORD EST pour un montant HT de 87 741.74€ HT.**

- de prévoir les sommes nécessaires au budget de l'exercice 2019 dans l'opération voirie,

- Autorise Le Maire **À SIGNER** tous les actes et documents relatifs à se dossier de marché.

- Transmet à La Préfecture de la Marne cette présente délibération.

#### N°13-2019

##### Chaudière du gardien du parc municipal

Vu la proposition avec descriptif de l'entreprise ENGIE Cofely pour le remplacement d'une chaudière dans le pavillon du gardien du Parc

Sur le rapport de Monsieur le Maire.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour :**

- Le changement de la chaudière du Gardien du Parc municipal soit 9964.31€ TTC soit 8303.59€ HT, par la société ENGIE COFELY
- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater en investissement l'opération Parc Municipal et signer tout acte correspondant à cette délibération.

#### N°14-2019

##### Contrat entretien gestion énergie bâtiments communaux

La commune de Jonchery sur Vesle a conclu en 2004 un contrat de fourniture et de gestion d'énergie, d'exploitation des installations de production d'énergie thermique pour certains bâtiments avec l'entreprise Engie Cofely.

Ce contrat a été renouvelé par tacite reconduction en 2011.

Ce jour Monsieur le Maire présente un nouveau contrat renégocié pour la Mairie, Médiathèque, cinéma, Eglise et la maison du Gardien pour 3 ans avec assistance technique.

Sur le rapport de Monsieur le Maire.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

D'approuver le nouveau contrat ENGIE COFELY avec fourniture et gestion de l'énergie MF, conduite contrôle, maintenance et dépannage des installations, gros entretien et renouvellement avec :

Une redevance de 15795€ HT P1

Une livraison de fioul en régie 876€ HT / m3 P0

Une prestation forfaitaire P2 de 2249€ HT

Une surveillance mensuelle et dépannage 515€HT

Une prestation forfaitaire à 1233€HT P3

D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater en

fonctionnement et signer tout acte correspondant à cette délibération.

#### N°15-2019

##### Recrutement agents contractuels en cas de besoin sur des emplois non permanent.

Conseil Municipal,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de maximum de 6 mois

A ce titre, seront créés :

- au maximum 1 emplois à temps complet catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions des différents services (administratifs, technique, culturels).

- au maximum 2 emplois à temps non complet dans le grade des agents en place relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les différents services (administratifs, techniques, culturel).

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ces emplois seront créés, si et seulement si, cela était nécessaire et urgent, et de toute façon temporaires.

#### N°16-2019

##### Subvention Mission Locale

Monsieur le Maire présente, comme chaque année, la demande de subvention de la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, association "loi 1901" qui accompagne les jeunes demandeurs d'emploi dans la recherche d'emploi ou d'une formation.

La participation demandée des communes est maintenue à 1 € par habitant minimum.

Sur proposition, Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** des membres présents :

- d'accorder à la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, une subvention annuelle de 2000€.

Les crédits figureront au compte 6558 du budget.

#### N°17-2019

##### Subvention Coteaux Maisons et Caves de Champagne

Afin de poursuivre les activités de valorisation du patrimoine et de gestion de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial, l'association Paysages du Champagne devenue "Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" s'appuie en partie sur les cotisations versées par les communes de la zone d'engagement (320 communes de l'appellation Champagne).

Vu que la commune a déjà participé par le passé à cette association pour le même tarif.

Vu l'appel à 0,50€/ habitant.

Le Conseil après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- d'approuver la Charte Paysages du Champagne et d'autoriser le Maire à signer la Charte,

- de s'engager dans le processus de gestion instauré dans les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne,

- de mandater la somme correspondante à 0.50€ par habitant.

